

INSTITUT SUPÉRIEUR DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION DE GUINÉE (ISSEG)

DIPLOMÈ DE LICENCE PROFESSIONNELLE

N° 1/1314006/ISSEG/CDG

Vu le Décret n°402/PRG du 2 Octobre 1979, portant création de l'École Normale Supérieure de Manéah ;
Vu l'ordonnance n°018/PRG/SGG du 12 avril 1990, portant érection de l'École Normale Supérieure de Manéah en l'Institut Supérieur des Sciences de l'Éducation de Manéah ;
Vu le Décret n°91/147/PRG/SGG du 24 Mai 1991, Portant Statut de l'Institut Supérieur des Sciences de l'Éducation de Manéah ;
Vu l'Arrêté n°8765/MESRS/CAB/97 du 24 Octobre 1997, portant réglementation des Diplômes de l'Enseignement Supérieur en République de Guinée ;
Vu l'Arrêté 2007/3469/MENRS/CAB du 11 octobre 2007, portant règlement des études de l'Institut Supérieur des Sciences de l'Éducation de Guinée ;
Vu la note de service n°13/047/ISSEG/DG du 22 juillet 2013, portant proclamation des résultats de la Licence professionnelle (Bac +4) de l'Institut Supérieur des Sciences de l'Éducation de Guinée ;

Le Diplôme de Licence Professionnelle de Physique Chimie Technologie est décerné à :

M. **Abdoulaye DIALLLO** Matricule **091014011**

Né(e) en 1986 à **Télimélé**

Fils(le) de **Amadou Sara** et de **Fatou Sarr** Session **2013** Mention **Assez Bien**

En foi de quoi le présent Diplôme lui est délivré pour servir et valoir ce que de droit.

Le Chef de Service de la Scolarité


Mr Mohamed Camine SOUMARE



Le Chef de Département


Dr Lansana CAMARA



Fait à Conakry, le 3 octobre 2013

Le Directeur Général


Dr Mohamed Camine BAYO

